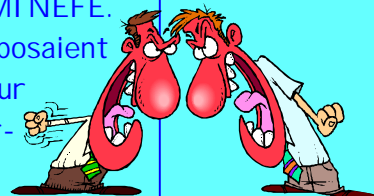




FORCE OUVRIÈRE à Bercy

La fédération FO Finances a été reçue hier matin par M. LECOURTIER, conseiller de M^{me} LAGARDE, afin de préparer la rencontre que la Ministre prévoit d'organiser prochainement avec les OS du MINEFE. Le conseiller souhaitait recueillir les questionnements qui se posaient dans les différents secteurs (industrie, INSEE et CCRF) pour préparer les réponses que la Ministre serait à même de formuler à cette occasion.



Suite aux informations que nous vous avons communiquées dans la CCRFinFOs précédente, nous sommes donc directement intervenus dans cette discussion pour rapporter les inquiétudes des personnels de la DGCCRF.

En guise d'introduction, nous avons indiqué au conseiller que l'ambiance générale au sein des personnels était « plutôt » morose car, dans le cadre des obligations du contrat de performance, de la priorité accordée aux indicateurs et de l'impérialisme statistique, il semblait que l'un des objectifs que s'était fixé M. CERUTTI était loin d'avoir été rempli.

Malgré sa volonté affichée à de nombreuses reprises, notamment en CTP de Direction, il s'avère que **le nombre des vacances d'emploi** n'a pas été comblé à la DGCCRF : en effet, selon les statistiques (encore !) officielles, ces vacances devraient se chiffrer dans une fourchette comprise entre 150 et 180 à la fin décembre 2007.

Comment la Ministre de l'Économie compte elle intervenir dans le débat budgétaire pour - AU MOINS - combler ses vacances ? Première question.

Puisqu'on en était dans la catégorie des statistiques, nous avons rappelé ensuite à notre interlocuteur que M. BRETON, avant de quitter le Ministère, avait conseillé à l'ancien Directeur général - devant l'ensemble des cadres de la DGCCRF - de **diminuer le nombre d'indicateurs** qui pourrissent quotidiennement la vie des agents.

Le syndicat FORCE OUVRIÈRE des laboratoires est né

Le 25 octobre, le **FO** regroupant les adhérents des laboratoires de la DGCCRF et de la DGDDI a tenu son assemblée constitutive et a décidé de la politique à tenir compte tenu des perspectives qui semblent se dessiner pour le SCL. Marie-Claude GAHERY, ancienne membre de notre Bureau national, a été nommée Secrétaire générale de la nouvelle organisation FORCE OUVRIÈRE.



Cette perspective va elle être suivie d'effets ou cela n'aura été qu'une occasion de faire un bon mot ? Seconde question.

AIE ! La réaction du conseiller sur ce point précis a semblé montrer la « haute considération » que l'équipe actuelle porte à l'ancien titulaire du portefeuille... l'épisode EADS aurait il jeté un froid sur les relations entre membres et ex membres du gouvernement ???

Dans cette ambiance de morosité, produite notamment par le fait qu'on demande aux agents CCRF de « travailler encore plus » pour ne pas avoir d'augmentation de salaire..., l'absence prolongée de Directeur général (sachant qu'on peut être dubitatif sur la forme qui a été choisie pour son recrutement par un « chasseur de têtes ») est perçue de manière négative, compte tenu du ou des contextes actuels.

M. LECOURTIER a confirmé qu'un DG serait nommé dans les deux ou trois semaines à venir...

Ainsi, la DGCCRF subit à nouveau - comme d'autres administrations de l'Etat - une vérification de la nécessité de ses missions par l'audit confié à l'IGF dans le cadre de la **révision générale des politiques publiques (RGPP)**. Or, les vieux démons de la DGAL ressortent à cette occasion pour vouloir phagocyter tout le secteur de la sécurité alimentaire qui constitue, pourtant, l'un des piliers de notre action LOLF.

La Ministre de l'Économie es-compte elle OUI ou NON intervenir dans ce débat pour soutenir les personnels dont elle a la responsabilité ? Troisième question.

Notre interlocuteur a semblé un peu évasif sur ce sujet. IL s'est d'abord réfugié dans les grands principes selon lesquels il faut pouvoir argumenter concrètement pour mieux se défendre... Nous lui avons alors rappelé que lorsque la RGPP avait « conseillé » le rapprochement police / gendarmerie, les deux Ministres concernés étaient immédiatement montés au créneau, ce qui avait eu pour effet de faire reculer les membres de l'audit. Réponse : « nous satisferons à la demande de FO »

Comme si cela ne suffisait pas, la **Commission ATTALI** suggère de supprimer l'encadrement des procédures régissant l'équipement commercial, de restaurer la liberté tarifaire dans la distribution et de mettre un terme à l'interdiction de la revente à perte, ce qui constitue également, comme par hasard, des pans - et non des moindres - de notre champ de compétences.

Cerise sur le gâteau, si l'on peut dire, la commission propose aussi d'« attribuer à la seule Autorité de concurrence le contrôle concurrentiel en plaçant les enquêteurs antitrust sous l'autorité fonctionnelle du Conseil de la concurrence » !

C'est oublier que :

- le ou la Ministre de l'Économie a - tout de même- un « droit de regard » sur les éventuelles concentrations dont il ou elle est informée,
- la recherche de telles pratiques n'est pas le fait d'un cercle fermé : chaque agent de la DGCCRF est, potentiellement, une source en indices de pratiques anticoncurrentielles,
- la DGCCRF dispose d'une implantation territoriale qui n'est pas sans intérêt dans ce style d'enquête,
- la notion d'indépendance nécessaire entre le service d'enquête et le service « juridictionnel » implique ladite séparation.

Y a-t-il OUI ou NON une volonté POLITIQUE de vendre la DGCCRF « par appartements » ? Quatrième question.

M. LECOURTIER a indiqué que Mme LAGARDE n'était pas favorable au transfert d'un « bras séculier » au Conseil de la Concurrence... Nous lui avons donc demandé que cette position soit, encore une fois, FERME et PUBLIQUE;

En fin d'exposé, nous avons signalé à notre interlocuteur que nous surveillions également de très près le processus de **dépénalisation du droit des affaires**.

En effet, comme nous l'avons indiqué dans la CCRFinFOs n°20, cette volonté gouvernementale sous jacente ne touche pas QUE le Code du Commerce mais bel et bien certains aspects du droit de la consommation (publicité trompeuse !), avec en parallèle, comme le préconise la Commission ATTALI, « rendre possible les actions de groupe pour les consommateurs » par leur introduction dans le droit français.

A cet égard, les agents de la DGCCRF sont déjà entrés, à leur corps défendant mais de plain pied, dans « l'expérimentation » de ce processus :

- c'est la Charte HCR, condamnée sans ambiguïté par les personnels :
 1. sur les problèmes soulevés par le fait qu'un médiateur issu de la profession pourrait interférer dans les contrôles,
 2. sur la discrimination par rapport aux autres secteurs d'activités (la NS 2007-24 sur les pouvoirs d'enquête considère ce type de pratique comme « de nature à entraîner une rupture d'égalité des professionnels devant la loi »,
 3. sur le fait que cette charte semble signifier que les contrôles effectués ne se déroulaient pas d'une manière satisfaisante auparavant (efficacité et surtout... discrétion !!).
- c'est le moratoire accordé aux pharmaciens et découvert, ex abrupto, par un enquêteur lors de ses contrôles.

La Ministre de l'Économie va-t-elle comprendre qu'il s'agit là d'erreurs stratégiques et est t'elle prête à RETIRER la Charte HCR et à réfléchir sur les dégâts causés par un moratoire accordé en catimini à un lobby de privilégiés ? Cinquième question.

C'est la question qui fâche...
M. LECOURTIER a pris note de notre demande

